

2022-2023



PROJETS EDUCATIFS ET PEDAGOGIQUES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

COMMUNE DE PEAULE

Département du Morbihan

Service Animation Jeunesse

Mairie de Péaule rue Saint Michel - 56 130 PEAULE

Tel : 02 97 42 82 08

E-mail : animation@peaule.fr

Chapitre 1 : Rappel des valeurs et du projet éducatif de la commune P 2

Chapitre 2 : Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de Péaule P3

Chapitre 3 : Le projet de fonctionnement de l'accueil de loisirs de municipal P5

A. Les périodes de fonctionnement du centre P 6

B. Le public concerné P 6

C. Les lieux de fonctionnement P 6

D. L'encadrement P 7

E. Le déroulement de la journée P 7

F. Les règles de vie P 9

G. Relation entre organisateurs, directeurs, animateurs et parents P 9

H. Le projet d'animation du centre P 10

LES VALEURS INSTITUTIONNELLES ET LE PROJET EDUCATIF DE LA MAIRIE DE PEAULE

La commune de Péaule est ancrée entre la mer et l'intérieur des terres, constituant ainsi un relais entre le littoral et l'intérieur. Sa population de travailleurs est essentiellement constituée d'ouvriers et de travailleurs de la classe moyenne, avec une forte proportion de jeunes de moins de 20 ans. La vie sociale de la commune dépend de différentes associations installées sur le territoire, ainsi que de la structure sociale éducative de celle-ci.

La Mairie de Péaule a mis en place pour répondre à ses besoins un Accueil de loisirs et L'Espace Animation Loisirs en accord avec les objectifs communaux :

_L'accès au service à la personne sur la commune,

_Proposer une structure sociale éducative.

_A ce jour, Péaule propose une structure sociale éducative qui s'articule autour de 4 dispositifs qui couvrent l'enfance et la jeunesse. Ses différents dispositifs visent à défendre 2 objectifs :

- ⇒ La prévention,
- ⇒ L'épanouissement des jeunes.

_La prévention est un objectif capital pour freiner les comportements pouvant porter atteinte aux jeunes. Les buts sont :

- ⇒ d'amener les jeunes, les enfants à la conception ou la participation d'actions, de projets qui lui permettront de construire sa propre personnalité,
- ⇒ accompagner les parents dans l'éducation au sens large (valeurs, règles de vie...)
- ⇒ en plus, avec l'aide du personnel encadrant, la structure sociale éducative permet aux jeunes et aux enfants de se détendre en sécurité ailleurs qu'à la maison,
- ⇒ Il permet aussi de provoquer la rencontre de l'enfant et du jeune avec des personnes, des situations, des lieux, des modes de vie autres que ceux dont il a l'habitude.

_L'épanouissement qui est le deuxième objectif pédagogique de cette structure, vise :

- ⇒ A mener les enfants et les jeunes à la découverte pour permettre d'élargir leurs perspectives sur le monde, le loisir et le jeu,
- ⇒ l'enrichissement du champ d'expérience de l'enfant et du jeune par l'apport de matériaux-outils-éléments culturels et sportifs qui ne lui sont pas toujours habituels,
- ⇒ l'accès pour tous aux structures éducatives sociales de la Commune. De part ce faite, on favorise la mixité sociale, sans alimenter de frustrations chez certains enfants qui ne pourraient pas avoir accès à ces services. Pour cela une politique tarifaire est mise en place.

L'accueil de loisirs s'appuie sur ces valeurs éducatives pour défendre deux buts:

- ⇒ la responsabilisation des enfants dans **ses actes, la vie quotidienne et collective,**
- ⇒ l'épanouissement des enfants par **l'ouverture d'esprit dans la découverte des autres, du monde, de la culture...**

Pour cela, voici les objectifs et les moyens correspondants à ces 2 buts :

Les objectifs, permettant d'atteindre la responsabilisation de l'enfant :

- **Faire que l'enfant se responsabilise à la vie collective et quotidienne avec les moyens suivant :**
 - Il devra être provoqué ou mis en place des situations qui favorisent la prise en charge des enfants par d'autres enfants, ou jeunes :
 - ✓ Pour que chaque enfant trouve sa place dans une activité, il pourra être soit joueur, soit arbitre ou participer à l'encadrement en fonction de ses choix, des besoins de l'activité, et de la sécurité de chacun,
 - ✓ Les jeunes seront incités à participer le plus activement possible à la vie collective et quotidienne. Ainsi, ils montreront l'exemple et aideront les plus jeunes dans des tâches qui ne leurs sont pas encore accessible.
 - Les enfants doivent participer activement au rangement et aux tâches ménagères :
 - ✓ Après les repas, les goûters, les enfants seront sollicités pour que les volontaires puissent aider les animateurs au rangement et au nettoyage,
 - ✓ A la fin de chaque activité, le rangement fera partie intégrante de celle-ci. Chaque enfant qui participe à une activité s'engage donc à effectuer aussi le rangement du matériel utilisé.
 - il doit être mis en place des activités par où avec l'enfant pour favoriser l'auto sécurisation.
 - ✓ Certaines activités seront mises en place avec les enfants où directement à l'initiative des enfants qui devront dans ce cas tenir compte avec l'aide des animateurs des contraintes inhérentes à la réglementation et de la sécurité,

- ✓ Les plus âgés seront directement sollicités pour l'organisation de certaines activités, comme pour les mini-camps, dans le même respect des règles de sécurité et de la réglementation.
- **Faire que l'enfant prenne ses propres responsabilités, de la manière suivante :**
 - En favorisant la discussion entre le directeur et l'enfant, pour que ce dernier s'auto évalue, et choisisse une réparation ou une sanction à ses fautes :
 - ✓ Après évaluation entre les animateurs et le directeur, les fautes des enfants, si elles ont été jugées suffisamment importantes, devront faire l'objet d'une discussion entre le directeur et l'enfant. Au cours de celle-ci, l'enfant devra lui-même proposer une réparation ou une sanction à ses fautes,
 - En favorisant la prise d'initiatives personnelles des enfants.
 - ✓ Pour cela, sous le contrôle des animateurs, les enfants sont amenés dans la vie quotidienne de l'accueil de loisirs à décider individuellement de leurs activités, ou de leurs actions. Si celles-ci ne sont pas compatibles avec le fonctionnement du groupe, ses initiatives après explication, ne seront pas mises en place.
- **Faire que l'enfant prenne conscience des règles en :**
 - Favorisant la compréhension et l'application des règles de vie, d'hygiène et de sécurité.
 - ✓ Les enfants devront avoir connaissances des règles de vie et de sécurité du centre par l'affichage de celles-ci, mais aussi par l'information directe des animateurs sur celles-ci,
 - ✓ Il devra être mis en place une organisation récurrente sur chaque vacance pour favoriser par les enfants et en particulier les plus jeunes, l'acquisition et l'application des règles de vie et d'hygiène

Les objectifs visant à atteindre l'épanouissement :

- **Faire que l'enfant trouve une ouverture culturelle et d'esprit par :**
 - La mise en place d'activités qui permettent de découvrir l'autre différemment pour favoriser **le développement social** de l'enfant:

- ✓ Il sera proposé des activités qui permettront de rencontrer d'autres personnes ou différemment des personnes déjà connues, sur d'autres lieux. Des rencontres inter-centres pourront par exemple être proposées.
- ✓ Les atouts, les talents de chaque enfant et en particulier de ceux qui peuvent être mis à l'écart d'un groupe devront être mis en avant pour favoriser leur intégration.
- La mise en place d'une diversité des activités pour aider le **développement culturel** de l'enfant:
 - ✓ A cet effet, il sera proposé aux enfants dans chaque programme de l'accueil de loisirs, un panel le plus large possible d'activité,
 - ✓ Il sera programmé pour une part, des activités qui ne sont pas proposée déjà sur la commune par les autres acteurs locaux de l'éducation des enfants.
- Dans la mesure du possible, une mixité dans les activités, pour contribuer encore une fois au **développement social** de l'enfant :
 - ✓ La mixité sera la règle pour les activités des enfants, dans la mesure où celle-ci ne contrevient pas à la sécurité morale et affective de l'enfant.
- Faire que l'enfant puisse accéder à toutes les activités :
 - en faisant que les activités puissent être adaptées au niveau de chaque enfant,
 - en ayant une politique tarifaire qui permet l'accès à toutes les activités même pour les enfants issues de foyers modestes.

PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Pour faciliter l'accès à l'accueil de loisirs, l'inscription se fait à la journée, ou demi-journée, sauf en cas de sortie ou mini-camps. Il est également possible pour la période d'été d'inscrire les enfants à la semaine. Ce dernier mode d'inscription est prioritaire par rapport aux autres. Le souhait est de permettre aux parents de pouvoir faire coïncider au mieux leur travail avec leurs besoins de garde. Pour l'enfant, cela favorise son choix et donc son épanouissement.

A. Les périodes de fonctionnement des dispositifs d'accueil:

Le « Centre Sourire » et « Junior Pass » sont ouverts pendant les périodes suivantes :

- les petites vacances : Automne, Février et Printemps,
- les grandes vacances : juillet et août,
- les mercredis du temps scolaire.

Le « Pass Jeunes » est ouvert sur les vacances selon un programme défini.

« L'Espace Jeunes » est ouvert tout les mercredis après-midi de l'année et comme le « Pass Jeunes », pendant les vacances, selon un programme défini.

B. Le public concerné :

L'accueil de loisirs fonctionne avec plusieurs appellations ou formules différentes selon la tranche d'âge :

- Le Centre Sourire pour les enfants âgés de moins de 8 ans,
- Le Junior Pass pour les enfants de 8 à 13 ans.
- Le Pass Jeunes de 10 à 13 ans,
- Et l'Espace Jeunes pour les jeunes âgés de 14 ans à 17 ans.

L'accès à l'accueil de loisirs se fait dès l'âge de 4 ans, cependant il peut être réalisé dès l'âge de 3 ans à la suite d'une concertation avec les parents, sur l'adéquation de ce service avec les besoins de l'enfant.

C. Les lieux de fonctionnement :

Il est mis à disposition de l'accueil de loisirs communal par la municipalité, les locaux et espaces suivants :

_ Le bâtiment périscolaire :

- ← Les 2 salles d'activités,
- ← Les sanitaires et annexes,

_ L'école "Jules Verne" pour le déroulement du Centre Sourire.

Les locaux et espaces mis à disposition sont :

- ← La salle multifonctions,
- ← trois salles de classe primaire,
- ← Les sanitaires et annexes,
- ← L'infirmierie,
- ← La cuisine,
- ← 2 dortoirs,
- ← Les cours de l'établissement.

_ L'Espace Animation Loisirs (EAL) dans le cadre du Pass Jeunes et de l'Espace Jeunes mais aussi pour certaines activités du Centre Sourire et Junior Pass, Les locaux et espaces mis à disposition sont :

- ⇐ La salle polyvalente d'activité,
- ⇐ L'espace vert
- ⇐ Les sanitaires
- ⇐ La cuisine.

_les équipements extérieurs municipaux :

Un complexe sportif :

- ⇐ Un terrain de football (honneur),
- ⇐ Deux terrains de football d'entraînement,
- ⇐ Les vestiaires de football,
- ⇐ Une salle omnisport avec équipements et vestiaires,

3 salles polyvalentes :

- ⇐ Salle (des fêtes) Corail (bar, sonorisation, cuisine, laverie),
- ⇐ Salle (des fêtes) Océane (bar, sonorisation, cuisine, laverie),
- ⇐ Salle de réunion des Prés Verts,

D. L'encadrement :

L'équipe d'animation sera constituée de manière à favoriser une complémentarité des qualifications, compétences et des expériences. Elle comprend :

- directeur (BAFD complet ou en cours, BEATEP option autorisant la fonction, DEFA,...),
- de son adjoint (BAFD complet ou en cours, BEATEP option autorisant la fonction, DEFA,...),
- les animateurs (BAFA, stagiaire BAFA, BAPAAT, BEATEP, CAP petite enfance,...),
- les aides animateurs (jeunes de la commune souhaitant préparer un BAFA).

L'équipe d'animation est dirigée par le directeur du centre, où en son absence par son adjoint de direction. Les équipes seront faites de manière à ce que la formation des stagiaires et la découverte des aides animateurs puisse se faire dans les meilleures conditions possibles.

Dans ce sens, un temps individuel informel et/ou formel, ainsi qu'un temps collectif seront prévus régulièrement pour favoriser la formation, la discussion, l'entente et la convivialité.

L'équipe d'animation s'engage à appliquer le règlement de l'accueil de loisirs dans son entier, à la signature de celui-ci (voir paragraphe F et annexe). De plus, chacun devra être en possession durant les heures de travail des numéros d'appel présents sur ce document.

Il est évident que chacun doit être vigilant avec la réglementation.

E. Le déroulement de la journée :

Pour le Centre Sourire et le Junior Pass pendant les vacances scolaires :

Celle-ci se découpe en plusieurs temps. Dans certains cas particuliers, comme peuvent l'être par exemple les sorties, se fonctionnement peut être modifié.

_Détail de la journée :

-la garderie du matin (7h15-9h00), celle-ci pourra voir ses horaires modifiée pour s'adapter aux besoins en mode de garde des parents,

-l'accueil (9h00-10h00), il s'échelonne sur ce créneau à l'exception de certaines journées pour lesquelles l'accueil se fait par nécessité généralement de 9h00 à 9h15.

-le temps d'activité (10h00-12h00), se temps comprenant une partie de la mise en place et du rangement et/ou nettoyage si nécessaire par les enfants,

-un temps libre (12h00 à 12h15), afin que les enfants puissent se défouler si nécessaire.

-le repas (12h15-13h15),

-un temps libre (13h15 à 13h30), également pour les enfants puissent se défouler si nécessaire.

-L'accueil (13h30-14h00),

-le temps d'activité (14h00-17h10), avec le même principe de fonctionnement que le matin,

-le goûter, qui sera prit au plus proche de 16h00-16h30 selon l'activité,

-le départ des enfants se fait entre 17h10 et 17h30.

-la garderie du soir (17h30-18h45).

Exceptionnellement, il peut être mis en place des soirées d'animation qui suivent une journée type du centre. Dans ce cas, un repas du soir pourra être également apporté aux enfants.

Ce déroulement de journée de l'accueil de loisirs doit prendre en compte le rythme de l'enfant, en lui permettant l'accès à des lieux et temps calmes selon ses besoins physiologiques. Il sera donc mis à la disposition de tous les enfants une salle (salle cool) dans les locaux du centre pouvant permettre le repos ou un temps calme pour les enfants. Il ne faut pas pousser les enfants dans l'activisme, mais plutôt l'aider à respecter son rythme biologique.

Si l'enfant ressent le besoin d'être inactif, de lire, de rêver, de se reposer il faut privilégier ce temps.

De plus, pour les plus petits une sieste ou un temps calme systématique sera proposé après le repas. Ce moment sera fonction du lieu et du temps dans le cas d'une sortie. Le cas échéant, si la journée se passe au centre la sieste devra se faire dans les meilleures conditions jusqu'au réveil naturel de l'enfant.

Un animateur devra toujours être présent dans le dortoir pendant la sieste, et dans la salle cool quand celle-ci sera occupée.

Pour faciliter l'organisation du travail des animateurs, en plus du planning de travail, il sera préparer pour chaque accueil un planning stipulant les missions chacun durant la journée (exemple : pointage, garderie, surveillance de cours, de la salle cool ou de repos, ou encore préparation des activités).

Pour le Pass Jeunes et l'Espace Jeunes :

La journée s'organise autour d'un programme spécifique défini avec les jeunes. Les activités peuvent débuter et terminer tout les jours à des horaires différents. L'Espace Jeunes est ouvert tout les mercredis après-midi de 14h00 à 17h30 et selon un programme défini pour les périodes de vacances.

F. Les règles de vie :

Ce chapitre présente les règles qui doivent être respectés par l'enfant et les animateurs. Celles-ci sont les suivantes :

- pas de bagarres,
- les animateurs ne devront pas fumer devant les enfants. Pour les fumeurs il sera aménagé des pauses,
- les animateurs doivent toujours être opérationnels sur leur temps de travail,
- la ponctualité des animateurs est obligatoire,
- chacun des animateurs doit participer au rangement et au nettoyage des locaux dans un partage des tâches.
- les animateurs devront participer aux réunions de préparation du centre selon le calendrier établi entre eux et le directeur,
- Les animateurs ne repartiront qu'après la vaisselle du goûter, le rangement des salles effectués et les préparations d'animation future réalisées,
- les enfants participent dans une certaine mesure à la mise en place, au rangement du matériel et au ménage.

G. Relation entre organisateurs, directeurs, animateurs et parents :

Les relations entre les animateurs et le directeur doivent être de confiance : « l'erreur est humaine, ne pas la prendre en compte est une faute ». Il faut faire remonter au directeur toutes les faits ou informations perçus dans la journée pouvant créer un problème de sécurité physique, morale ou affective des enfants.

On ne mélange pas le travail et la vie privée. Les couples s'ils existent doivent être le plus discret possible.

Le rapport avec les parents doit être des plus courtois pour les animateurs. En cas de problèmes, il faut diriger les parents vers le directeur. C'est la rigueur qui fait la crédibilité de chacun.

C'est le directeur seul qui fait le lien avec l'organisateur.

H. Le projet d'animation du centre :

Pour toutes ces périodes, il est défini dans la mesure du possible avec toute l'équipe d'animation, avec ou sans thèmes, autour d'activités et de sorties sportives, culturelles, ou artistiques. Les animations doivent toujours être au service du projet pédagogique.

Pour cela, peuvent être proposés entre autres :

- les rencontres inter-centres,
- des grands jeux,
- des sorties théâtre, cinéma...,
- des spectacles par ou pour les enfants,
- des stages à dominante sportive ou artistique,
- des séjours-courts... .